



Conseil économique et social

Distr. générale
27 août 2015

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du commerce et de l'investissement

Quatrième session

Bangkok, 4-6 novembre 2015

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre des résolutions 68/3, 70/1, 70/4 et 70/6 de la
Commission et examen des projets de résolution et de décision à
soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session**

Mise en œuvre des résolutions 68/3 et 70/6 de la Commission

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document traite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission, intitulée « Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable », et de la résolution 70/6 de la Commission, intitulée « Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier ».

I. Progrès accomplis

1. Conformément à la décision du Comité du commerce et de l'investissement à sa troisième session, tenue à Bangkok du 20 au 22 novembre 2013, le secrétariat a organisé à Bangkok, du 22 au 24 avril 2014, la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier, à laquelle ont participé des représentants de 30 États membres, ainsi que des représentants du Bureau des affaires juridiques, de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Après avoir examiné et révisé le projet d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, la Réunion a décidé de créer un groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, placé sous les auspices du secrétariat de la CESAP et doté du mandat suivant: a) continuer à améliorer le projet de texte de l'arrangement régional en tant qu'accord intergouvernemental possible; b) préparer un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond du projet de texte; et c) s'acquitter d'autres tâches comme convenu par

* E/ESCAP/CTI(4)/L.1.

le Groupe directeur¹. Cette décision de la Réunion a ensuite été approuvée par la Commission à sa soixante-dixième session dans sa résolution 70/6 en date du 8 août 2014.

2. En application du paragraphe 2 de la résolution 70/6 de la Commission, le secrétariat a organisé à Bangkok, du 1^{er} au 3 avril 2015, la première réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, à laquelle ont participé des représentants de 27 États membres. Cette réunion a révisé le projet d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier, et étudié l'établissement d'une feuille de route pour la mise en œuvre de ses dispositions de fond. Elle s'est également dotée de groupes de travail chargés des aspects techniques et juridiques pour accélérer la révision du projet d'arrangement régional et mettre au point le projet de feuille de route pour sa mise en œuvre².

3. Suite à un appel à candidatures lancé par le secrétariat pour participer aux groupes de travail techniques et juridiques nouvellement créés, 50 représentants/experts ont été officiellement désignés par 23 membres de la CESAP. Les groupes de travail tiendront leur première et deuxième réunions physiques à Bangkok en 2015, respectivement du 9 au 11 septembre et les 5 et 6 novembre.

4. Conformément au mandat énoncé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 68/3 de la Commission, qui traite de l'appui aux activités de développement des capacités, le secrétariat a continué d'accorder son appui aux activités de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de commerce sans papier. Depuis la troisième session du Comité du commerce et de l'investissement, plus de 20 activités de renforcement des capacités ont été organisées avec le soutien du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT)³, dont ont bénéficié plus de 1100 fonctionnaires et autres partenaires de pays en développement de la région. Des ateliers de renforcement des capacités ont également été organisés en séquence avec la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier et la première réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier afin d'en maximiser l'utilité pour les fonctionnaires participants. La plupart des activités de renforcement des capacités ont été réalisées dans le cadre d'un étroit partenariat avec les organisations régionales et mondiales compétentes, qui ont aidé à accroître le nombre de participants bénéficiant des activités, s'agissant notamment des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Certaines de ces activités ont également été financées par un fonds d'affectation spéciale créé par la République de Corée en mai 2013.

¹ Voir E/ESCAP/70/31.

² Voir E/ESCAP/71/41.

³ Voir <http://unnex.unescap.org/>.

II. Questions soumises à l'examen du Comité

5. Le Comité voudra peut-être examiner les progrès accomplis, présenter ses observations et donner de nouvelles directives au secrétariat.

6. Notant avec appréciation le fonds d'affectation spéciale créé par la République de Corée en 2013 pour appuyer la facilitation du commerce, y compris la mise en œuvre de la résolution 68/3 et les travaux menés par le Groupe directeur sur le commerce transfrontière sans papier en exécution de la résolution 70/6, et reconnaissant que de nouvelles ressources sont souhaitables pour la bonne exécution, dans les délais requis, des deux résolutions, le Comité pourra inviter d'autres membres à contribuer des fonds et d'autres ressources.
